

# XYLENE

## DILUANT NETTOYANT des MATÉRIELS DESTINÉS à L'APPLICATION des PEINTURES SYNTHÉTIQUES et POLYURETHANES USAGES PROFESSIONNELS

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de solvants hydrocarbonés à haut pouvoir solubilisant

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ASPECT PHYSIQUE	: Liquide limpide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 870 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Neutre.
. ODEUR	: Volatile de solvant
. INFLAMMABILITE	: Inflammable
. POINT D'ECLAIR	: 25 °c. Anor coupe fermée.
. POINT d'ÉBULLITION	: Largement supérieur à 35°C.
. TENSION SUPERFICIELLE	: Inférieure à 20 dynes / cm

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Non miscible dans l'eau.
  
- . Miscible dans les solvants pétroliers usuels.
  
- . Pouvoir solvanté très élevé.
  
- . Solvant de dilution approprié aux peintures en phase solvant :
  - polyuréthanes,
  - vinyliques,
  - alkydes,
  - glycérophtaliques,
  - polyisocyanates, etc...
  
- . Permet le nettoyage de la plupart des matériels d'application des peintures.

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

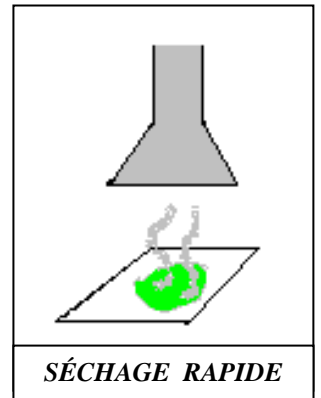
S'utilise à L'ÉTAT PUR et A FROID.

### 1. Matériels d'application :

S'emploie à l'état pur et à froid en nettoyage par trempage ou au chiffon.

### 2. Peintures :

S'utilise comme diluant afin de fluidifier la peinture selon la viscosité voulue pour l'application en suivant les instructions recommandées sur la fiche technique de la peinture.



## RECOMMANDATIONS

**N° 31**

Contient du XYLENE et de l'ETHYLBENZENE  
H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/réceptier dans les déchets industriels spéciaux. HJ 217213

## PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

Conserver hors de la portée des enfants.

Stockage, manipulation dans un endroit frais et ventilé à l'abri de la chaleur, de l'humidité, éviter l'inhalation prolongée ou répétée de solvants nettoyants.

Refermer l'emballage après utilisation pour éviter tout risque d'introduction d'humidité ambiante ou évaporation rapide du produit.

Comme pour tout nettoyant solvanté, pour des raisons de sécurité, ne pas pulvériser sur du matériel sous tension.

Effectuer au préalable, un test de compatibilité sur supports et matériels fragiles.

Eviter les contacts répétés ou prolongés avec l'épiderme en utilisant des gants.

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

**NE PAS TRANSFERER AVEC DU MATERIEL NON-A.D.F.**

Refermer l'emballage après utilisation.

Stocker et utiliser dans des endroits frais et convenablement ventilés.

Ne pas fumer.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude  
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA  
Tel / Fax : 26 36 76  
E-mail : t-pac@t-pac.nc  
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE  
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**